

Lettre d'information n°1 - Janvier 2026



Projet agrivoltaïque du Grand Douaire

Chères habitantes et habitants de Neuville-lez-Beaulieu et Signy-le-Petit,

Nous vous souhaitons une excellente année 2026, et vous joignons tous nos vœux de réussite et de bonheur, pour une année prospère et joyeuse.

Nous venons à votre rencontre en ce début d'année avec une lettre d'information qui vous présente les grandes lignes du projet agrivoltaïque que nous développons au Grand Douaire.

Certains d'entre vous l'ont découvert lors des permanences qui se sont tenues mercredi 29 octobre 2025, et nous tenons à remercier tous les participants d'être venu échanger avec nous ce jour là.

Nous organiserons au printemps de prochains événements de concertation, auxquels vous serez conviés par un flyer d'invitation distribué en boîte aux lettres.

En attendant nos prochaines rencontres, nous vous laissons découvrir le projet, ses études et son calendrier, ainsi que la démarche de concertation que nous menons sur ce projet avec l'agence spécialisée Demopolis Concertation. Nous souhaitons mener avec vous un dialogue continu autour du projet, et y intégrer un maximum de vos attentes et idées. Nous sommes à votre disposition via le site internet du projet ou par mail pour toute question.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette première lettre d'information, et un excellent début d'année. Au plaisir de vous voir prochainement !

En 2026,



Mais les équipes du projet restent les mêmes :

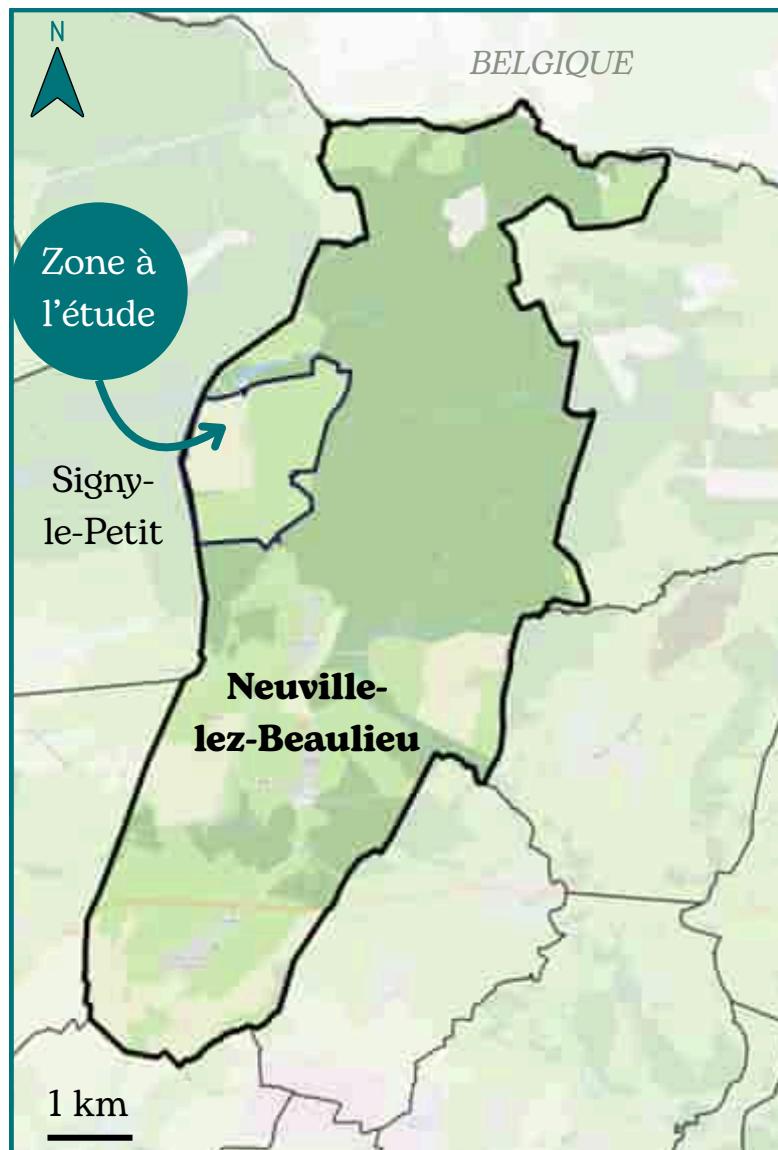


Thibault HOCHART
Développeur de projets territoriaux



Arthur DEL MARMOL
Chargé d'action territoriale

Le projet agrivoltaique



Les chiffres clés



250 hectares de zone à l'étude

Dont au maximum 40% seront recouverts de panneaux.



Juin 2026

Dépôt prévu



4 exploitations agricoles

Bovins et ovins
Grandes cultures et élevage
Grandes cultures
Bovin laitier



22 personnes impliquées

exploitants agricoles (6) et propriétaires (16)

Le calendrier du projet

2023

Novembre

Premiers échanges avec les propriétaires et exploitants

2024

Octobre

Lancement des études écologiques, paysagères etc

2025

Mai à décembre

Retour des inventaires naturalistes

2026

Juin

Dépôt des demandes d'autorisation en préfecture

Printemps - été

Mise en service du projet

Été

Retour de l'instruction par la préfecture

2028

Automne - hiver

Travaux de construction du projet

Pendant 30 ans

Exploitation du projet

Les études du projet

Dans le cadre du dépôt de la demande de permis de construire pour un projet agrivoltaïque, des études préalables sont réalisées **pour garantir la conformité réglementaire et la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles.**

Elles sont confiées à des bureaux spécialisés indépendants puis examinées attentivement par les différents acteurs impliqués dans l'instruction de la demande de permis (DDT, Autorité Environnementale, CDPENAF).

Elles sont menées actuellement sur la zone du Grand Douaire, et ce au moins jusqu'au printemps 2026.

L'étude préalable agricole

L'étude d'impact agricole est une démarche favorisant la prise en compte des enjeux agricoles dans le projet agrivoltaïque.

Cette étude comprend une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire, l'étude des effets du projet sur celle-ci et les mesures envisagées pour réduire et compenser les éventuels impacts. Si nécessaire, elle inclut également des mesures de compensation collectives pour consolider l'activité économique du territoire.

L'étude d'impact environnemental

L'étude d'impact analyse les effets potentiels du projet sur l'environnement physique de la zone de projet et comporte une analyse détaillée de toutes les composantes du territoire :

 Faune et flore : évaluation des espèces présentes, notamment protégées.

 Sol : impact sur la qualité des sols et l'érosion.

 Eau : effet sur les ressources en eau, y compris les nappes phréatiques, les rivières, les zones humides.

 Paysage : intégration visuelle du projet dans le paysage local.

 Bruit et nuisances : analyse des nuisances sonores.

 Impacts cumulés : prise en compte des effets cumulés avec d'autres projets dans la zone.

La séquence ERC (éviter, réduire, compenser)

La séquence ERC consiste à éviter autant que possible les impacts négatifs du projet en adaptant son implantation et sa conception. Si certains impacts ne peuvent être évités, des mesures de réduction sont mises en place pour en limiter l'ampleur. Enfin, des actions de compensation sont prévues pour contrebalancer les impacts résiduels sur l'environnement.



La démarche de concertation

Printemps - été 2025

Études des perceptions pour exprimer vos premières questions et attentes.



Octobre 2025

Permanences informatives et participatives pour découvrir le projet et échanger avec les équipes d'Etherr.a.



Et toujours

Un site internet informatif et participatif, pour en savoir plus sur le projet et la démarche de concertation

A suivre

Un atelier paysage au printemps 2026, pour participer à l'étude paysagère du projet.

et d'autres évènements jusqu'au dépôt...

www.agrivoltaique-grand-douaire.fr



Arthur DEL MARMOL

arthur.delmarmol@etherra.com
+32 498 59 37 21

Thibault HOCHART

thibault.hochart@etherra.com
+ 33 6 26 23 92 73

Maxence LOGEAIS

maxence.logeais@demopolis-concertation.fr
06 86 00 52 70

Romane VALIGNAT

romane.valignat@demopolis-concertation.fr
07 85 63 85 66

